

*Privilège—M. Lawrence*

qui mènent. Monsieur le président, nous sommes ici dans le but de protéger les citoyens du pays, dans le but de faire des lois qui auraient comme conséquence de favoriser leur émancipation et leur épanouissement. Nous ne sommes donc pas ici dans le but de jouer à cache-cache pour protéger qui que ce soit.

Que ce soient les autorités policières, des autorités du haut fonctionnarisme ou des autorités gouvernementales qui soient en cause et qui aient commis des erreurs, nous et le peuple sommes à même de savoir et de connaître les faits à ce sujet-là. C'est la raison pour laquelle cela me fait dire que nous devrions normalement tous vouloir accepter que cette question soit déferée au comité afin que nous puissions faire la lumière sur le sujet. Réellement il n'y a pas d'autre conclusion à donner pour ceux qui refusent cette chose-là que celle de vouloir cacher quelque chose. D'ailleurs, monsieur le président, tout ce qui entoure ces faits qui ont été révélés et tout ce qui entoure l'existence même de l'enquête McDonald et tout ce qui a entouré l'abolition, à toutes fins pratiques, de l'enquête Keable au Québec, toutes ces choses relèvent du mystère et cachent littéralement des mots d'ordre qui ont certainement dû être donnés à certains moments pour que l'on en arrive à une telle situation. Si l'on n'a pas l'occasion au cours d'une réunion en comité de pouvoir scruter plus en profondeur ces questions, comment allons-nous le savoir? Quand pourrions-nous enfin pouvoir faire une analyse réellement objective de tous ces faits et circonstances?

Monsieur le président, nous n'avons pas de choix puisqu'il n'y a pas d'autre moyen en ce pays de pouvoir réellement faire comparaître d'une façon objective tous ceux qu'il faudrait, afin d'apporter tous les éclaircissements voulus. On a vu cette guerre entre le solliciteur général du gouvernement fédéral et le procureur du Québec au sujet de la fameuse enquête Keable. On a vu ce jeu du chat et de la souris, ce jeu de propositions et de contre-propositions, ce jeu de refuser systématiquement la collaboration afin que toute la lumière soit faite sur les agissements plus ou moins mystérieux de la police et des autorités en ce domaine, monsieur le président. Comment ne pas conclure, comme toute la population du Canada est en train de le faire, que nous sommes en face d'un immense complot pour essayer de cacher la vérité?

Voilà pourquoi, au moment où nous avons l'occasion de donner à cette vérité la possibilité de sortir, c'est cela, non pas dans un but de vengeance politique ou de vengeance partisane, mais tout simplement dans le but de démontrer à toute la population du pays que nous sommes des responsables, nous voulons montrer que nous respectons la démocratie et que nous sommes d'accord, peu importe ceux qui en seraient éblouis, pour aller au fond des choses afin d'assainir les mœurs politiques, afin d'assainir ce qui se passe de «pas correct» au niveau des autorités policières, et afin que ne se reproduise plus cette ingérence directe dans les libertés fondamentales des individus de ce pays.

[Traduction]

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, si je prends volontiers part à ce débat, c'est que je tiens cette affaire pour très importante. Je la tiens du moins pour très importante, car notre régime parlementaire ne peut fonctionner que si nous avons confiance les uns envers les autres. Or, comment notre régime parlementaire pourrait-il fonction-

[M. Matte.]

ner si un député ne peut ajouter foi à ce qu'un ministre lui a dit, de vive voix ou par écrit, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre, ou aux renseignements qu'il en a obtenus? Voilà ce qui est en jeu aujourd'hui.

Nous ignorons si, au moment où le solliciteur général de l'époque a écrit cette lettre au député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) le 4 décembre 1973, il savait qu'il lui transmettait de faux renseignements. Ce que nous savons, c'est qu'en réponse à une lettre qu'un député lui avait adressée le 21 novembre, ce ministre a déclaré que la GRC lui avait donné l'assurance qu'elle n'avait pas l'habitude d'ouvrir le courrier des citoyens, alors même qu'elle avait déjà ouvert des douzaines et des centaines de lettres.

La Chambre ne sait pas si le ministre n'était tout simplement pas au courant de la situation ni s'il s'est donné la peine de vérifier les renseignements qu'il a obtenus. C'est pourquoi M. l'Orateur a jugé que la question était à première vue fondée. Voici ce que M. l'Orateur a dit à la page 1857 du harsard:

Je déclare donc qu'il s'agit à première vue d'un cas d'outrage à l'endroit de la Chambre des communes.

Un peu plus loin il ajoute:

... la question de privilège est fondée à première vue et porte sur une tentative délibérée pour entraver les travaux de la Chambre, et peut-être l'action du ministre et, enfin, du député de Northumberland-Durham.

Ayant jugé que la question était à première vue fondée, M. l'Orateur n'a pas rendu une décision finale. La Chambre n'a donc d'autre recours que de demander au comité permanent des privilèges et élections de se pencher sur la question. C'est à cela qu'on s'attendrait, mais pour la deuxième fois depuis 1965, les députés d'en face vont voter contre une telle motion.

Je me souviens qu'un dramaturge irlandais ait écrit une pièce intitulée «The Playboys of the Western World». Nous avons devant nous les lemmings du monde occidental. Ils courent à corps perdu derrière leur chef et c'est le suicide électoral qui les attend au fond du précipice. Ce sont de véritables lemmings qui se suivent aveuglément. Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) a manifesté ses instincts de lemming aujourd'hui. Voici un petit quatrain que j'ai composé à son sujet:

The member for Miramichi  
When told by his whip says "oui, oui".  
Tonight on orders you'll note  
He'll give us a negative vote

C'est le comportement typique du député d'en face. Il ne veut pas se prononcer sur l'outrage au Parlement, l'atteinte aux privilèges des députés, ni dire non plus si les députés doivent obtenir des réponses exactes des ministres ou d'autres députés ou s'ils ont certains droits. Il votera aveuglément avec son whip. Quand le whip dit: «Votez pour» il le fait.

The member for Miramichi  
When told by his whip says "oui, oui".  
Tonight on orders you'll note  
He'll give us a negative vote.

J'espère que le député prouvera que je me suis trompé d'ici demain, lundi, mardi ou mercredi, car s'il ne tenait qu'à moi, nous débattrions la question pendant un mois. Nous renoncions au congé de Noël.

**M. Nystrom:** Un ban pour Tom Mayo.